



Remboursement de billets d'avion - JAPON

Par **sessionjane**, le **21/03/2011** à **19:01**

Bonjour,

J'avais prévu de partir au Japon du 19 Avril au 03 Mai prochain.

La situation actuelle du pays ne me permet plus d'y aller dans les mêmes circonstances.

J'ai acheté un billet d'avion aller-retour via go voyage et la compagnie aérienne est british airways.

Aujourd'hui ni l'un ni l'autre ne propose d'annulation pour les dates ci-dessous, de remboursement ou report.

Ce que je souhaite c'est choisir une autre destination pour les mêmes date et ne pas perdre la valeur du billet TTC.

J'avais, lors de l'achat du billet, souscrit à une assurance de go voyage (pack multirisque europeane assurance) mais le motif "catastrophes naturelles" n'est pas valable pour l'annulation.

Mon billet électronique est déjà en ma possession (reçu environ 48h après paiement du billet): résultat si je décide d'annuler de mon plein gré je perd 100% de la valeur du billet.

Avez-vous une solution à m'apporter ?

Merci de votre réponse.

Bien cordialement,

Par **Milkca**, le **22/03/2011** à **00:38**

Bonjour,

J'ai le même problème. J'ai acheté un billet d'avion avec Go Voyages pour aller au Japon du 4 au 19 avril.

Face aux récents événements, j'ai essayé de contacter cette agence et je n'ai pu que leur écrire par mail. Je leur ai demandé ce qu'ils conseillaient à leur client, malgré les événements,

les directives du ministère des affaires étrangères et de l'ambassade de France au Japon. Et je n'ai aucune réponse de leur part, depuis une semaine.

Je ne sais pas quel est mon recours pour me faire rembourser mon billet dans ce cas de force majeure.

Pour ma part, je n'avais pas pris l'assurance annulation, je pensais que la carte Premier avait ce type de garantie. Mais elle ne couvre pas non plus les catastrophes naturelles dans le pays de destination.

Je suis preneuse de conseils...

Par **Fred P**, le **23/03/2011** à **10:59**

Bonjour,

Nous avons exactement le même problème (vol alitalia) et govoyages nous a indiqué que ne pouvions ni échanger ni rembourser nos billett (alors même qu'apparemment alitalia reroute ses vols de tokyo vers osaka).

Nous sommes preneurs de conseils !

Merci

Par **PCARLI**, le **23/03/2011** à **11:49**

Bonjour,

Une suggestion : envoyez une lettre recommandée de demande d'échange ou de remboursement au voyageur (respectez bien les formalités indiquées au contrat) pour motif de danger nucléaire direct.

Cordialement

Par **Milkca**, le **23/03/2011** à **12:38**

Bonjour,

J'ai des nouvelles pour les voyageurs en direction du Japon avec GoVoyage!

Tout d'abord, le remboursement ne dépend pas de cette agence mais des différentes compagnies aériennes que vous deviez utiliser.

Je vous suggère dans un premier temps d'aller sur les sites internet officiels des compagnies aériennes, afin de vous renseigner sur leur modalité de remboursement par rapport à la

situation.

Apparemment, GoVoyage vous remboursera si la compagnie utilisée décide de rembourser ses voyageurs. c'est ce que ma dit l'opératrice GoVoyage au telephone.

Pour ma part, Austrian Airlines (mon vol retour)rembourse intégralement leurs billets jusqu'au 31 mai 2011. Mais Lufthansa (mon vol aller, le 4 avril) ne les rembourse aujourd'hui que jusqu'au 31 mars. Mais cette décision est susceptible de changer selon leur décision par rapport à la situation.

Ainsi, quand j'ai contacté GoVoyage pour avoir des nouvelles, tout en leur disant que j'étais au fait des décisions des compagnies, on me dit que le remboursement intégrale dépend maintenant des décisions de Lufthansa.

Donc, j'attends la fin du mois de mars et croise les doigts pour que Lufthansa décide de prolonger la date de remboursement de ces billets.

Si le 30 mars, je n'ai pas de réponse positive de remboursement, j'écrirai une lettre recommandée avec les conseils du maître de conférence.

Cordialement

Par **Domil**, le **23/03/2011** à **14:08**

c'était un voyage organisé ou juste l'achat des billets ?

Par **Fred P**, le **23/03/2011** à **14:18**

Pour ma part il s'agissait juste de billets et c'est apparemment la raison pour laquelle le tour opérateur ne peut pas effectuer de remboursement.

Par **Milkca**, le **23/03/2011** à **14:27**

Je n'est achetée que les billets A/R chez GoVoyage.
Mais, ils ne m'ont pas dit que c'était non remboursable.
Seulement, ils attendent de voir si les conditions de Lufthansa évolue.
C'est étrange et pas très rassurant qu'ils n'aient pas le même discours pour toute leur clientèle.

Par **Fred P**, le **23/03/2011** à **14:39**

Ils ont bien le même discours. Tant que la compagnie (alitalia pour moi) ne donne pas de

consigne de remboursement Go Voyages ne me rembourse pas.

Par contre si j'avais pris un package vol+ hôtel, ils auraient pu me rembourser (voir le communiqué du CETO de Lundi dernier)

Par **sophiie**, le **09/04/2011** à **16:56**

Bonjour avec opodo et british airways pas de remboursement, c'est scandaleux ... Je crois que nous allons leur demander de donner l'argent du prix des billets 1400 euros à une organisation d'aide aux victimes du japon ... si tout le monde fait comme cela et si les médias donnent un coup de pouce, le scandale des assurances annulation bidons et des compagnies commerciales prêtes à envoyer leurs clients et leurs employés dans un pays comportant de très hauts risques sismiques et nucléaires pour ne pas perdre d'argent ... alors que le ministère des affaires étrangères européen invite tous les voyageurs à ne pas se rendre au Japon Où va donc tout l'argent des milliers de clients qui annulent et qui ne se font pas rembourser ? A qui profitent ces pratiques honteuses ? Les milliards de bénéfices des compagnies aériennes des voyagistes et des assurances risque d'augmenter grâce à la misère de la catastrophe du japon ... honte à eux. J'invite toutes les personnes dans le même cas que nous à demander à ce que leur argent soit envoyé à des organismes d'aide aux sinistrés du Japon et à prévenir les médias de leur demande . Peace and love .

Par **CaptainDjack**, le **12/04/2011** à **12:22**

Bonjour,

Invité à un mariage à Miyasaki nous devons partir du 04 Aout 2011 au 15 Aout. Nous sommes également passé par GoVoyage avec l'assurance "multi-risques".

En vu des derniers événements avec le passage au niveau 7 qui, je vous le rappelle, équivaux à la catastrophe de Tchernobil, nous avons contacté ce matin Japan Airline (billet allez-retour).

Ils nous ont informé que les billets sont remboursable jusqu'au 31 Mai pour l'instant. Concernant Aout, nous devons rappeler plus tard afin d'obtenir les décisions prise par leur siège à Tokyo.

J'espère avoir rassuré ceux et celles qui devaient partir avec Japan Airline avant le mois de Juin.

Concernant l'assurance "Multi-risques" je suis également effaré de constater qu'elle n'est en réalité qu'une illusion, comme si le risque nucléaire pouvait être pris à la légère...

Je reviendrai vers vous lorsque j'aurai d'avantage d'éléments.

A bientôt.

Par **CaptainDjack**, le **20/04/2011** à **10:20**

Dernière info:

Source: Le figaros du 19/04/2011

Les voyagistes français ont annoncé aujourd'hui reprendre leurs départs pour le Japon à partir du 30 avril, précisant toutefois que les parcours seront aménagés pour éviter les régions du nord du pays frappées en mars par un tsunami suivi d'un grave accident nucléaire.

Les voyagistes français avaient annoncé avoir suspendu les départs à destination du Japon le 13 mars, deux jours après le séisme et le tsunami qui ont dévasté le nord-est du pays et provoqué un grave accident nucléaire.

Ils avaient indiqué que les touristes concernés pouvaient "reporter leur voyage sans frais à une date ultérieure sur le Japon ou toute autre destination programmée et aux conditions en vigueur du tour-opérateur".

En mars 2010, quelque 1000 clients français étaient partis au Japon dans des voyages à forfait, et quelque 5.000 clients sur l'ensemble de l'année. Au total, quelque 120.000 Français se rendent au Japon chaque année pour différents motifs, selon l'association des tours-opérateurs.

Il est donc définitivement impossible de se faire rembourser ses billets pour ceux et celles qui avaient réservé après le 18 Avril.

En espérant que la situation s'améliore et que la communication concernant les recommandations et risques soit divulgués.

Je vous invite pour cela à faire un tour régulièrement sur le site du gouvernement, Quai d'Orsay conseils aux voyageurs:

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html

A+